

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique): **SAS VAUBAN 21**
Franck SCARLATTI

Commune et département: **Antibes**

Adresse : **Port Vauban**
Avenue de Verdun
06600 Antibes

Téléphone : **04 92 00 43 53** Fax : **04 92 91 60 00**

Email : **julien.dolidon@cote-azur.cci.fr**

Nom du projet : **Restauration écologique de la zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? **Examen au cas par cas au titre de la rubrique 11b (reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants – document d'incidence au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0 -Travaux en contact avec le milieu marin)**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet concerne la restauration écologique de la zone NATURA 2000 adossée au chantier naval de Monaco Marine au port Vauban à Antibes. L'opération se situe au Nord-Est du Port Vauban à Antibes (06600).

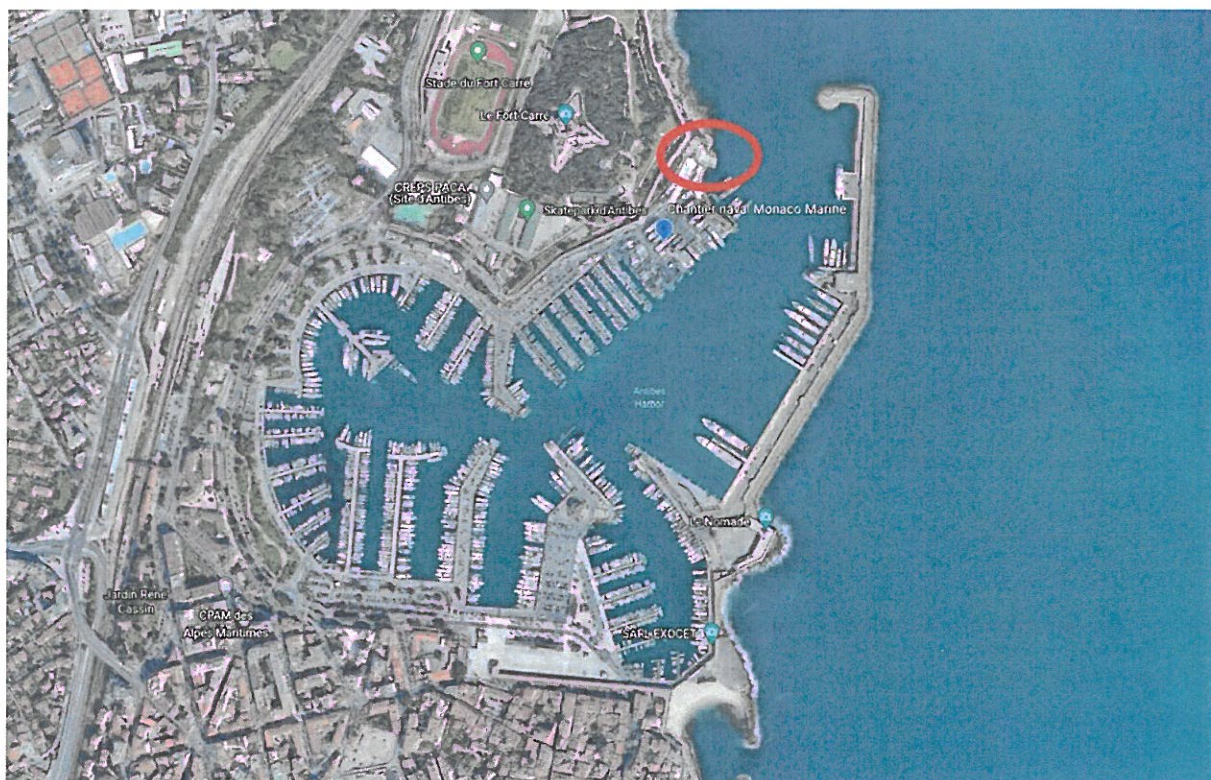


Figure 1: Localisation du site

L'objectif principal du projet concerne la démolition de la dalle de mise à l'eau et du quai de l'ancienne école de voile, qui représente environ 565 m³. Les archives fournies par l'entreprise cotraitante (AAPP) indiquent qu'une rampe de mise à l'eau existait sous la dalle avant la construction du quai au début des années 90. L'objectif est de redéfinir le trait de côte antérieur à la construction actuelle du quai, comme illustré sur le plan du projet (cf. annexe 5).

En parallèle, la protection en enrochements sera réaménagée afin de restaurer un trait de côte plus naturel et de garantir la protection du site.

La restauration écologique sera réalisée en conservant l'esprit paysager naturel de la zone projetée, situé à proximité du site afin d'assurer sa mise en valeur.

Les travaux consistent à :

- Démolir par voie terrestre la dalle ainsi que le quai d'accueil et la cale de mise à l'eau de l'ancienne école de voile par voie terrestre ;
- Remodeler et compléter la protection en enrochements : retrait des enrochements existants pour évaluer leur état et leur potentiel de réutilisation, suivi de la fourniture et de la pose des enrochements nécessaires avec des matériaux issus de carrière, puis réintégration des enrochements existants bien calibrés pour compléter la protection ;
- Remodeler la totalité du site et le trait de côte pour obtenir une apparence plus naturelle et garantir la protection maritime.

Les matériaux excavés seront conservés si possible afin d'être remodelés en partie haute de la zone. Les matériaux détériorés ou inutilisables seront évacués en filière d'acceptation ISDI et ISDI+.

Les travaux se dérouleront hors saison estivale, sur une période de 3 mois.



Figure 2: Plan topographique de l'existant



Figure 3: Vue en plan de l'existant

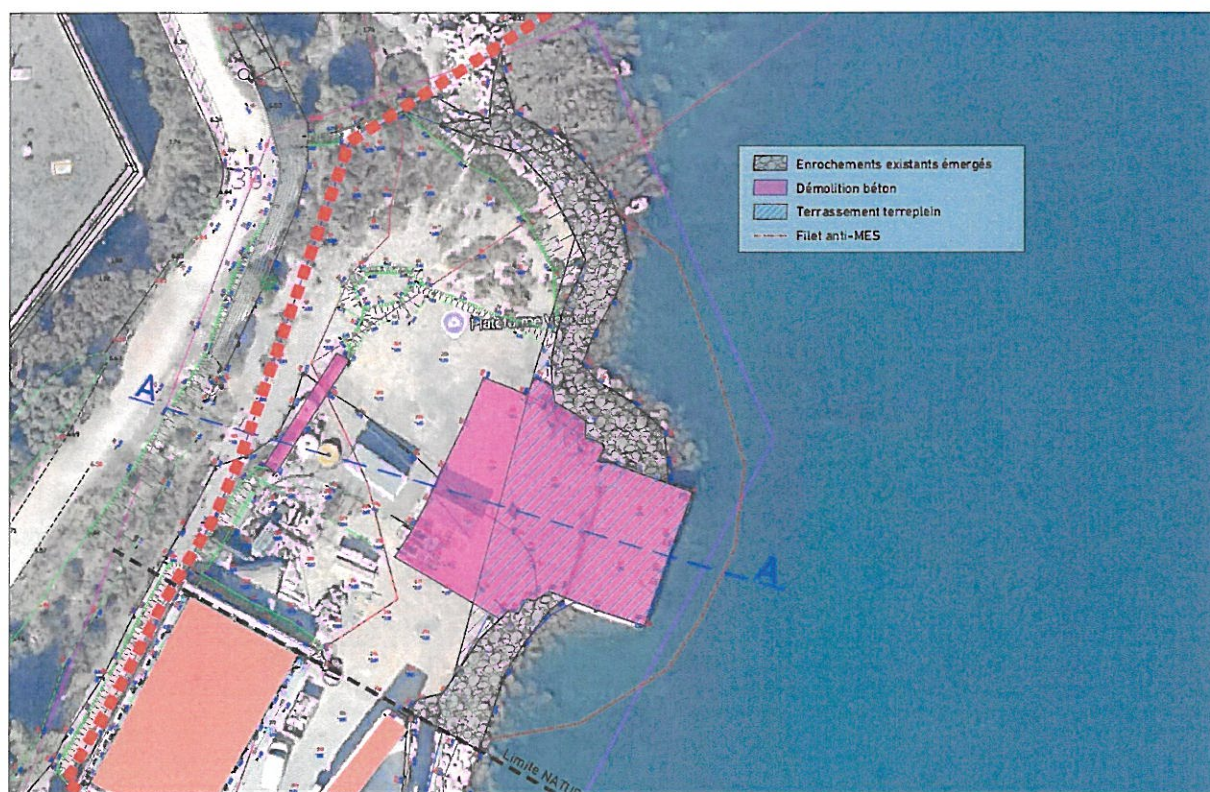
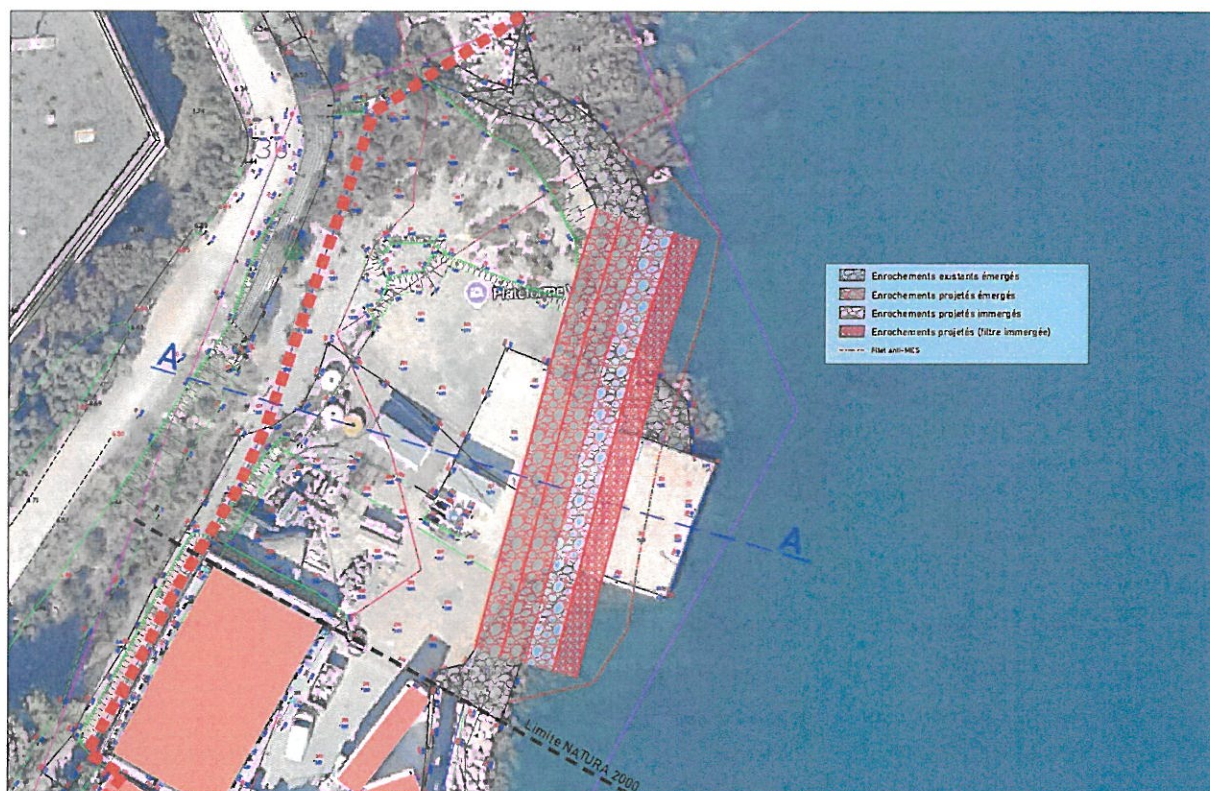


Figure 4: Vue en plan des démolitions



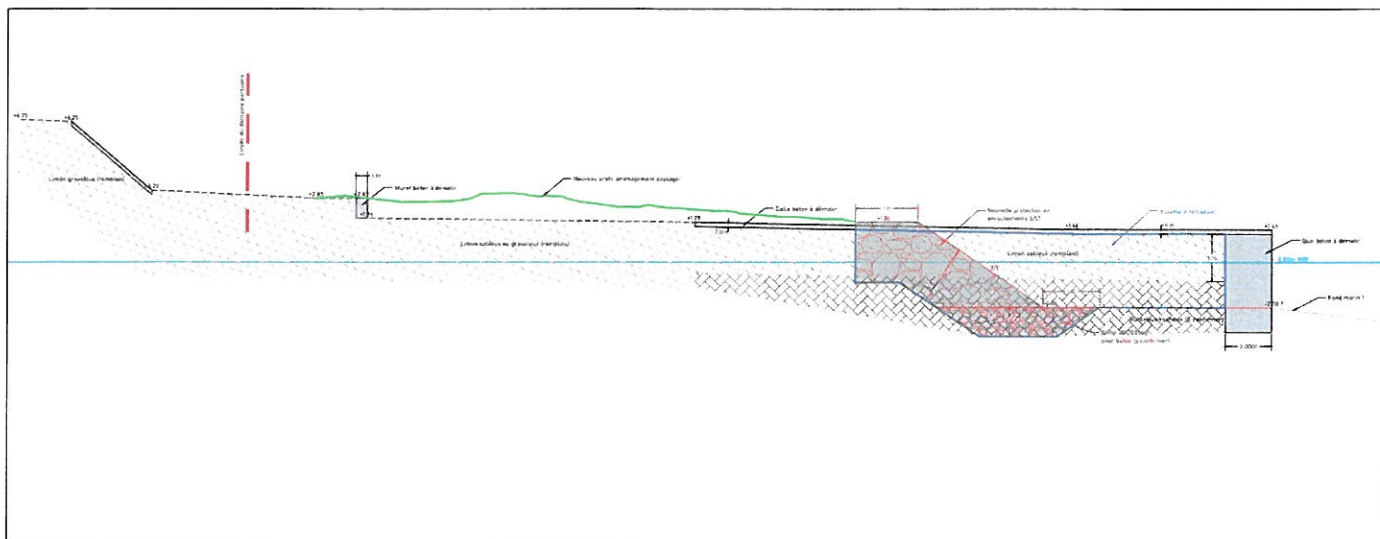


Figure 7: Vue en coupe

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Antibes** N° Département : **06**

En site(s) Natura 2000 ☒

n° de site(s) : **FR9301573 (Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins)**



Figure 8: Localisation du site du projet dans la ZSC FR9301573 "Baie et Cap d'Antibes, îles de Lérins"

Tableau 1 : Sites Natura 2000 à proximité du site du projet

Type de zonage	Nom	Principales caractéristiques	Distance au site du projet (m)	Lien écologique* Enjeu
ZSC terrestre et marine N2000	Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins (FR9301573)	Surface 13 598 ha (98 % marine) 16 habitats communautaires (dont 5 marins) dont 3 prioritaires 6 Espèces N2000 DH2 (3 insectes, 1 reptile, 1 mammifère chiroptère, 1 mammifère marin)	0 m	Fort: présence de l'habitat prioritaire Herbiers de posidonies (code 1120) à proximité du site, présence de reptiles dans la zone d'étude

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention



Figure 9: Emprise globale temporaire et zone d'installation de chantier

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Surface globale d'étude terrestre et maritime

- | | |
|--|---|
| ☐ < 100 m ² | ☐ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☒ 100 à 1 000 m ² | ☐ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : ...150 (m)
- Emprises en phase chantier: ... (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les emprises du chantier seront réduites au maximum pour limiter les incidences sur le milieu naturel, le paysage et le patrimoine. Les installations de chantier seront installées sur les emprises terrestres du port, en dehors des zones sensibles (habitats, espèces présentes).

Les travaux ne généreront pas d'aménagement connexe permanent.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:**

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **3 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante:

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue:

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante:

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☒ Hiver

Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :



Figure 10: Zone d'installation de chantier

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les travaux consistent à démolir la dalle et le quai d'accueil de l'ancienne école de voile par voie terrestre, réaménager la protection en enrochement tout en minimisant l'impact sur l'environnement, restructurer le trait de côte afin d'assurer une apparence naturelle permettant de protéger le terre-plein du chantier naval.

En phase exploitation, il n'y aura pas de rejets supplémentaires dans le milieu existant.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 500 000€ TTC

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

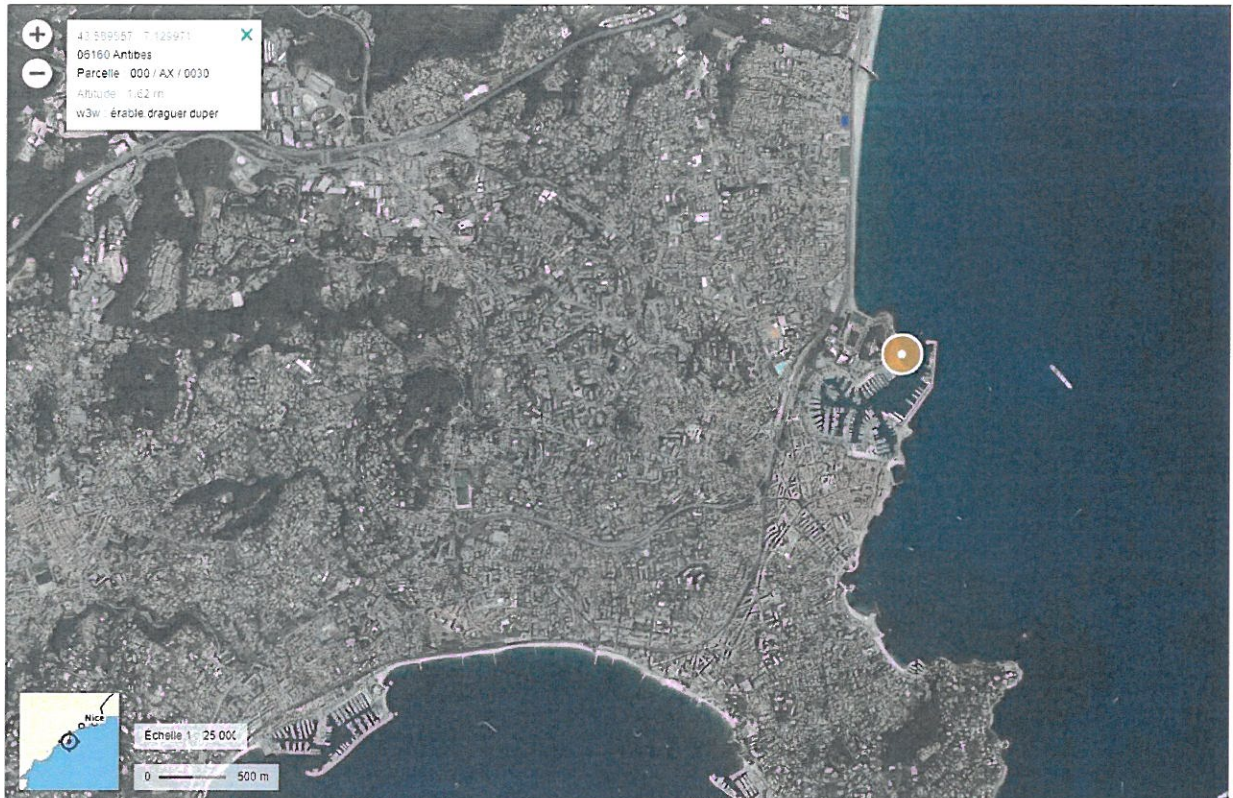


Figure 11: Zone d'influence du projet (1/25000e)

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations : **ponctuellement**
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits : **ponctuellement**
- ☐ Autres incidences .

Pendant la phase des travaux, les nuisances sonores proviendront principalement du chantier. Cela inclura les bruits générés lors des démolitions (BRH) et manipulation des enrochements. La durée sera d'environ 30 jours et limitée aux horaires de chantier. Cependant, les précautions suivantes seront prises afin de limiter les nuisances, en phase travaux:

- le matériel sera conforme à la législation sur le bruit (BRH bénéficiant des dernières technologies en matière de réduction des nuisances sonores et de vibration) ;

- les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale
- protection individuelle des ouvriers contre le bruit

Les déchets et éléments issus de la démolition de la dalle et du quai d'accueil, lors du terrassement du terre-plein pour reprise de la forme seront évacués en ISDI+.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☒ Site inscrit: **Partie de la Vieille ville d'Antibes, port et Anse St-Roch**
Bande côtière de Nice à Théoule
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR



Figure 12: Sites inscrits

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle : **Usage portuaire (zone du projet adossée au chantier naval du Port Vauban)**
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

L'emprise des travaux se situe dans l'enceinte du port Vauban.



Figure 13: Périmètre d'étude (ASOCEAN, 2019)

Partie terrestre :

Le diagnostic écologique réalisé par Verdi Ingénierie sur l'ensemble du port Vauban pour la partie terrestre en mai 2019 avait montré que le site présentait une faible patrimonialité écologique. Elle est inscrite dans un contexte écologique à enjeu faible.

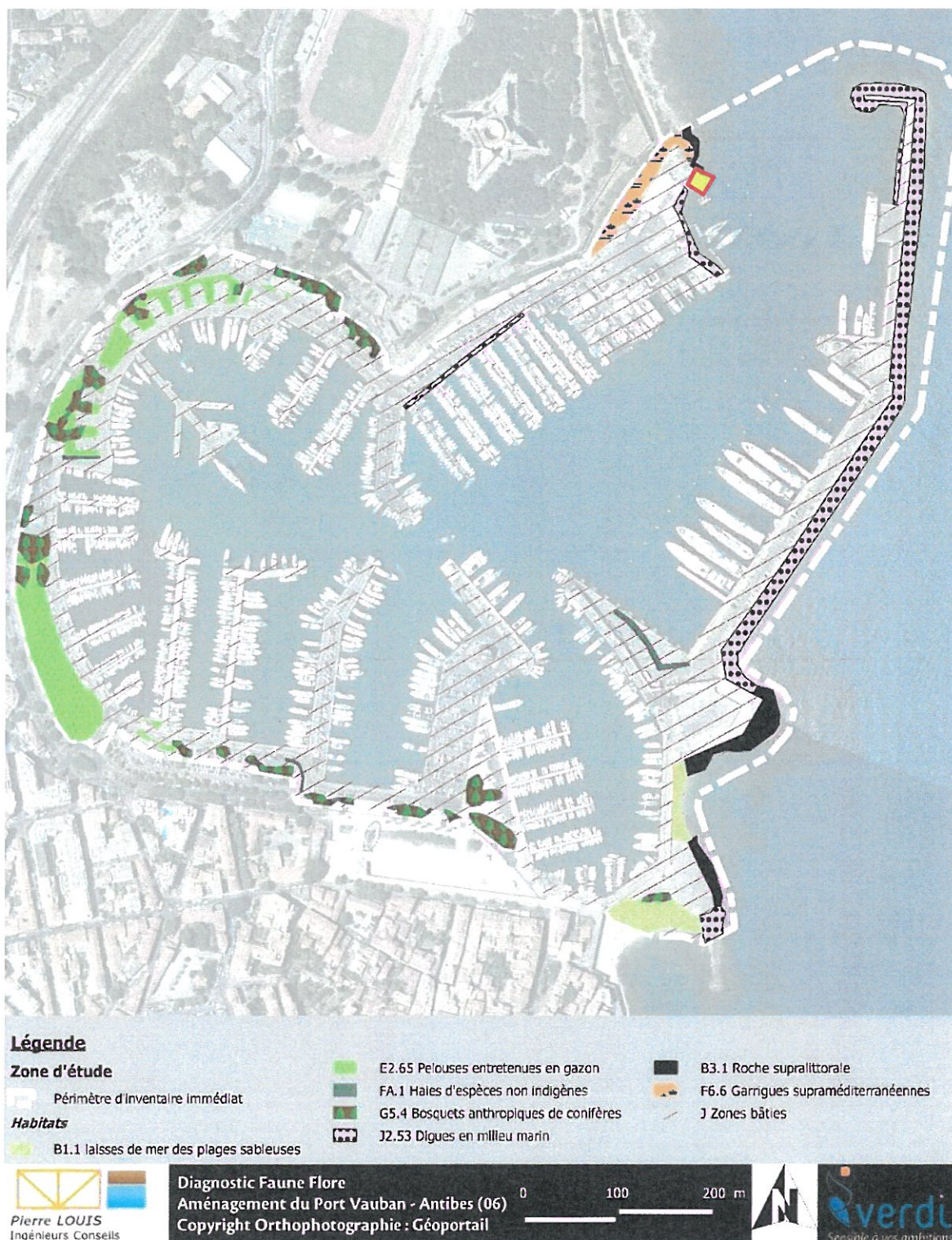




Figure 14: Enjeux écologiques terrestre du site (Verdi, 2019)

En partie maritime (ETUDE DES BIOCENOSES MARINES ET SUIVI DE LA QUALITE DES SEDIMENTS DU PORT VAUBAN ANTIBES, ASOCEAN 2019) :

Les plongées de reconnaissance réalisées en mai 2019 ont révélé la présence d'herbiers de posidonies et de cymodocées à la sortie du port Vauban. Ces herbiers se situent à 60 m de la zone des travaux, adossée au chantier naval du Port Vauban. Ces herbiers sont en bon état et ne présentaient pas de régression.

Aucune nacre vivante n'a été observée lors de ces prospections.



Figure 15: Herbiers en sortie du port Vauban

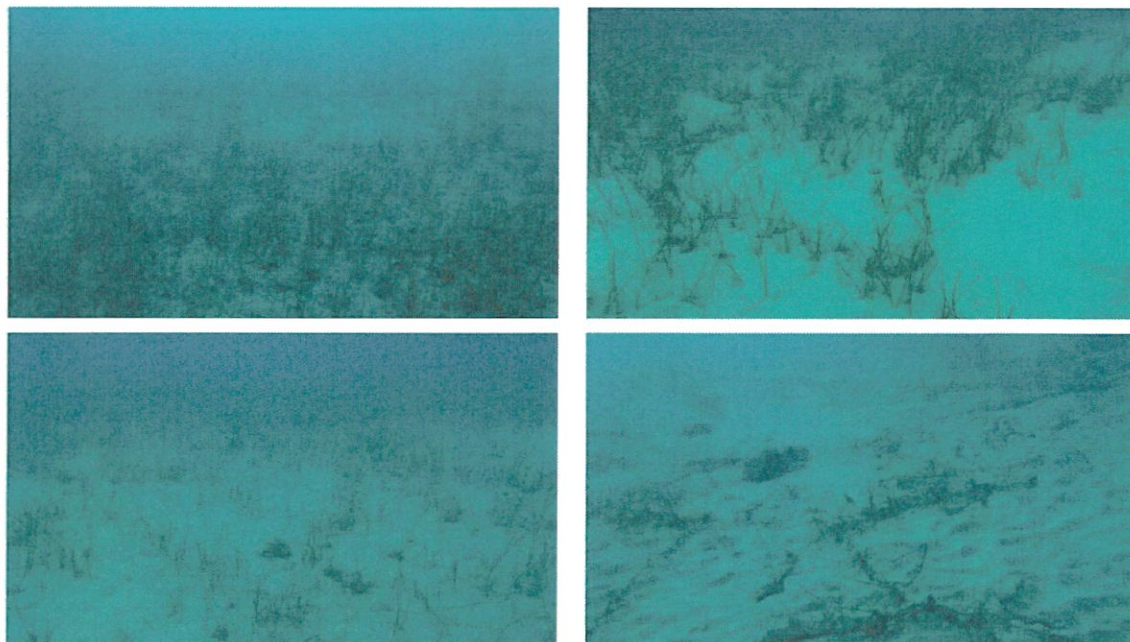


Figure 16: Photographies de l'herbier de Cymodocées

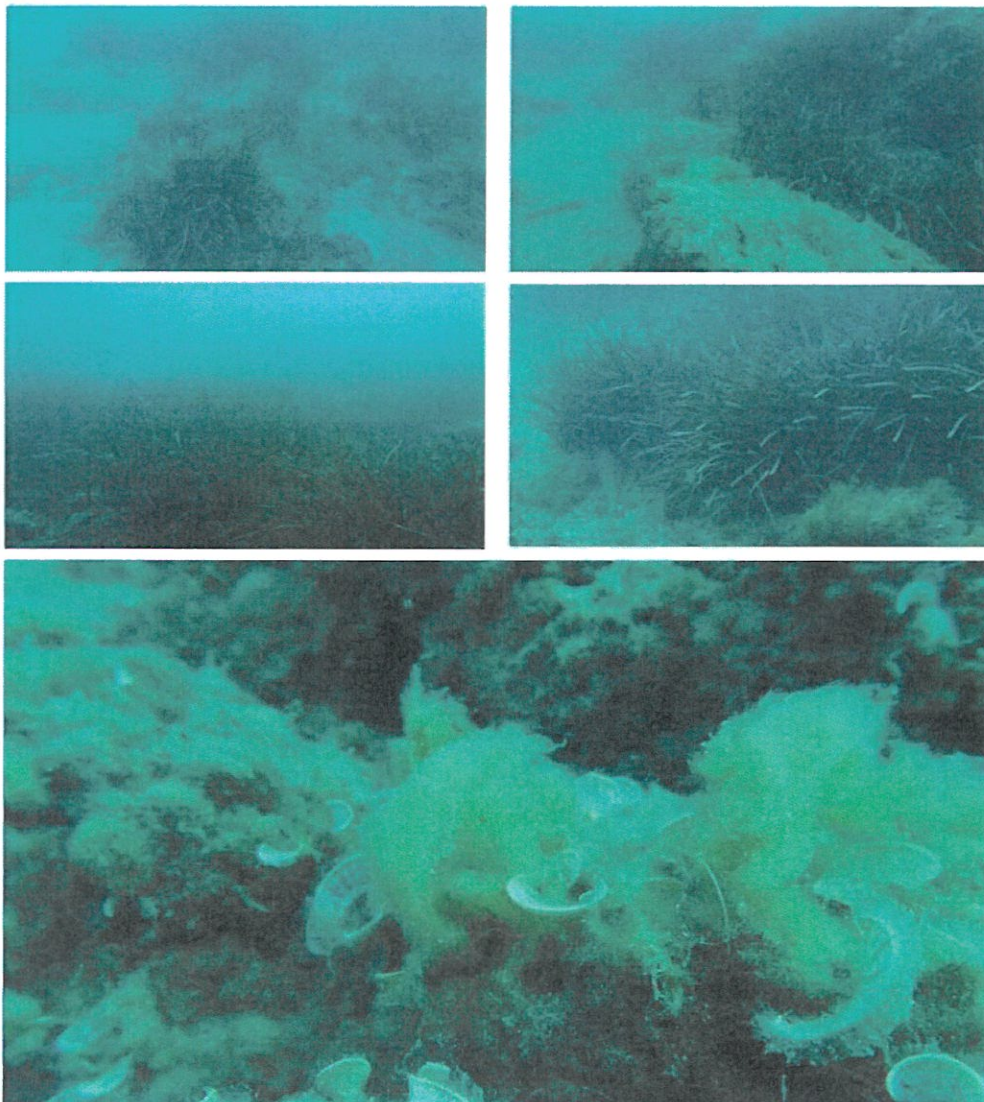


Figure 17: Photographies de l'herbier de posidonies, et d'algues filamenteuses en développement

Le site du projet est caractérisé par la présence d'herbiers de posidonies et de cymodocées en bon état de conservation. Les herbiers de posidonies sont situés à moins de 60 m du site des travaux et les herbiers de cymodocées à plus de 100 m.

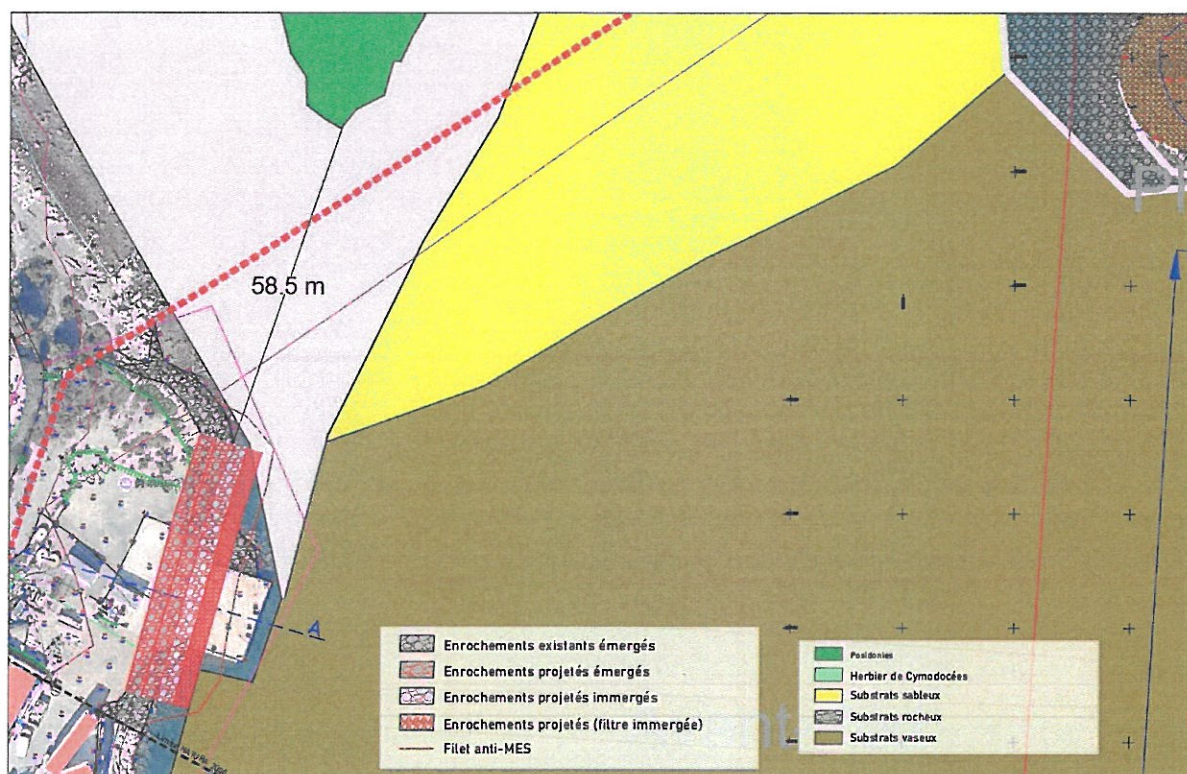


Figure 18: Substrats présents à l'intérieur et à l'extérieur du port

Espèces :

Certaines espèces de poissons sont visibles néanmoins ainsi que quelques espèces fixées.

Les espèces les plus observées sont des clavelines, des gobies noirs et de sables, des blennies paon et quelques mulets (de grandes tailles pour certains). A noter que des juvéniles de sars à têtes noires, sars communs et saupes (Sarpasalpa) étaient présents dans les petits fonds (20-30cm d'eau).

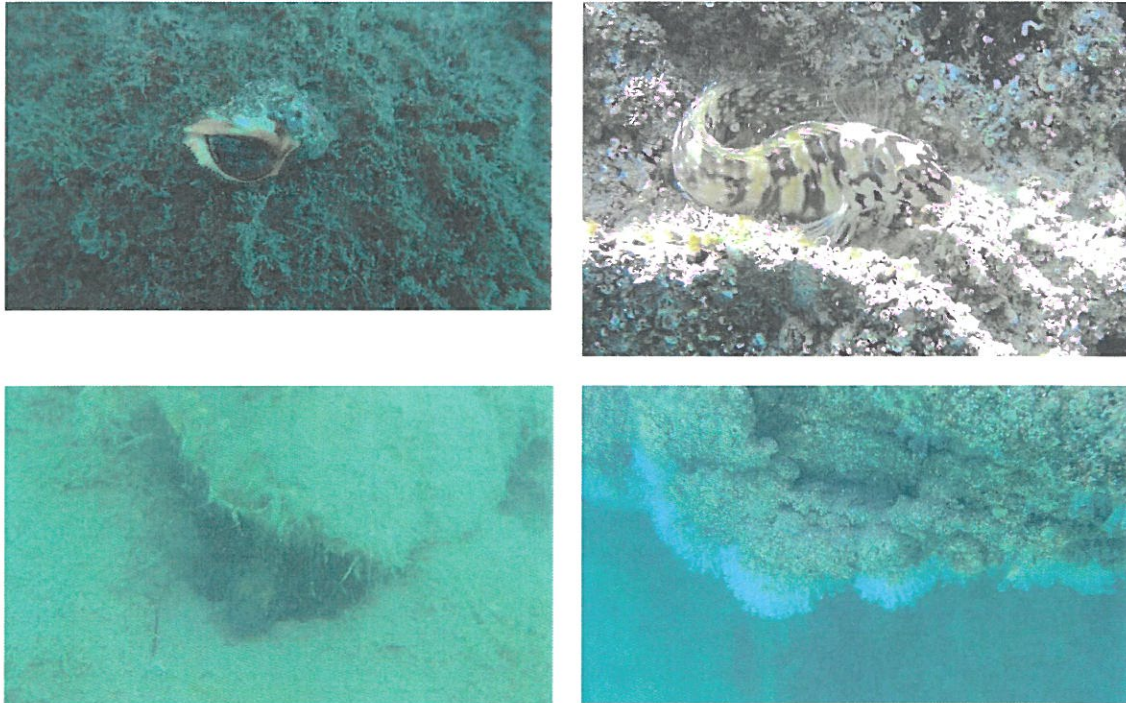


Figure 19: Photographies de clavelines, blennies et gobies

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs	X	À la sortie du port à plus de 60 m de la zone du projet)
	Grottes		
	Herbiers	X	Enjeu moyen
	Plages et bancs de sables		
	Lagunes	X	Enjeu faible
	autre : ...substrat vaseux.....		
Autre type de milieu	Aucun habitat naturel maritime ni terrestre. Les habitats sont anthropiques (bâtiments, parkings, quais...)	X	

TABEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

33 espèces ont été observées au pied du fort Vauban. Le listing de ces espèces est présenté dans le tableau suivant. Le peuplement est diversifié et typique de l'habitat de substrat dur des algues photophiles (ou roches de l'infralittoral).

Tableau 2: listing des espèces observées.

Nom Vernaculaire	Nom scientifique	Embranchement
algues filamenteuses verte		Algues
Ascidie rouge	<i>Halocynthia papillosa</i>	Ascidie
blennie pilicorne	<i>Parablennius pilicornis</i>	Poisson
castagnole	<i>Chromis chromis</i>	Poisson
cerianthe	<i>Cerianthus membranaceus</i>	Cnidaire
coidium bourse	<i>coidium bursa</i>	Algues
crénilabre tanche	<i>Symphodus tinca</i>	Poisson
Cymodocées	<i>Cymodocea nodosa</i>	Angiospermes
dictyote	<i>Dictyota dichotoma</i>	Algues
dictyote fine	<i>Dictyota fasciola</i>	Algues
Flabelline mauve	<i>Flabellina affinis</i>	Mollusque
girelle commune	<i>Coris juli</i>	Poisson
Haliclone orange	<i>Haliclona (Halichoclona) fulva</i>	eponge
Holothurie tubuleuse	<i>Holothuria tubulosa</i>	echinoderme
labre vert	<i>Labrus viridis</i>	Poisson
nacre (1 morte)	<i>Pinna nobilis</i>	Mollusque
oursin comestible	<i>Paracentrotus lividus</i>	echinoderme
oursin noir	<i>Arbacia lixula</i>	echinoderme
oursin violet	<i>Sphaerechinus granularis</i>	echinoderme
Padine queue de paon	<i>Padina pavonica</i>	Algues
plumaires Sp		Cnidaire
Posidonies	<i>Posidonia oceanica</i>	Angiospermes
protule	<i>Protula tubularia</i>	ver
rouget barbet	<i>Mullus surmuletus</i>	Poisson
sar à tête noire	<i>Diplodus vulgaris</i>	Poisson
sar commun	<i>Diplodus sargus</i>	Poisson
saupes	<i>Sarpa salpa</i>	Poisson
serpule	<i>Serpula vermicularis</i>	ver
serran chevrette	<i>Serranus cabrilla</i>	Poisson
serran écriture	<i>Serranus scriba</i>	Poisson
sparaillon	<i>Diplodus annularis</i>	Poisson
tryptérigion jaune	<i>Tripterygion delaisi</i>	Poisson
udotée	<i>Flabellia petiolata</i>	Algues

Les herbiers de cymodocées et posidonies sont présents à plus de 60 m de la zone des travaux. Aucune espèce protégée, herbier ou grande nacre n'a été observée dans l'enceinte du port Vauban.

- ➔ Aucune espèce déterminante de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573, n'a été observée sur l'emprise du projet. Le site ne dispose pas d'habitat favorable pour le développement des espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de cette ZSC.
- ➔ Ainsi, ces travaux de renaturation de la zone Natura 2000 ne devraient pas avoir d'impact sur les espèces NATURA 2000.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

La zone du projet est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301573 "Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins". Aucun autre site Natura 2000 n'est localisé dans la zone d'incidence du projet.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Partie maritime :

Les investigations de terrain menées par ASOCEAN en 2019 ont révélé la présence d'herbiers de posidonies et de cymodocées à la sortie du port Vauban. Ces herbiers se situent à plus de 60 mètres de la zone des travaux, adossée au chantier naval du Port Vauban. Les mesures de protection seront prises afin d'éviter tout risque d'atteinte sur les herbiers (*écran de protection autour de la zone de travail, suivi de la qualité des eaux, surveillance du milieu.*)

Partie terrestre :

Le site du projet présente une faible patrimonialité écologique. Elle est inscrite dans un contexte écologique à enjeu faible (*Verdi Ingénierie, 2019*).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune incidence prévisible sur les espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins ».

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Aucune perturbation prévisible sur les habitats et/ou les espèces déterminantes de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins ». De plus, aucun bruit sous-marin ne sera généré par les travaux.

En cas de présence d'espèces terrestres de passage sur le site, il est probable qu'elles fuiront dès le démarrage des travaux.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

✓ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

La zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301573 "Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins (site Natura 2000). Aucune espèce justifiant la désignation du site Natura 2000 n'est présente au droit de la zone de projet. Les enjeux environnementaux y sont modérés, et aucune incidence notable sur le site n'est attendue grâce aux mesures suivantes :

- Management du projet : conscient des enjeux environnementaux liés à cette zone, le Maître d'Ouvrage (MOA) a constitué une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec le Maître d'Œuvre (MOE). Cette équipe inclut l'architecte Prost, chargé de la restructuration du Port Vauban 21, ainsi qu'un paysagiste. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le Conservatoire du Littoral et les experts missionnés dans le cadre de la mission STERE → prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers du site lors de la conception du projet ;
- Choix de la période des travaux (pas de travaux en été) : planification des travaux en dehors des périodes de reproduction et de migration de la faune locale pour minimiser les perturbations, évitement des périodes touristiques pour limiter l'impact sur les activités locales ;
- Mise en place d'un écran de protection sur tout le linéaire des travaux concernés pour limiter la diffusion de panaches turbides, surveillance continue de la qualité de l'eau pour détecter et réagir à toute pollution accidentelle ;
- Maitrise des déchets et influents, du nettoyage des macro-déchets après travaux : mise en place d'un plan de gestion des déchets pour assurer le tri et l'évacuation en décharge des déchets générés par le chantier, nettoyage systématique de la zone de travaux pour retirer les débris et déchets après la fin des travaux ;

Les nuisances en phases travaux seront maîtrisées, la durée des travaux n'excédera pas 3 mois et ils auront lieu hors période estivale.

Conclusion:

Grâce à ces mesures préventives, le projet de Renaturation de la zone NATURA 2000 au pied du Fort Carré ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les espèces et habitats protégés dans les zones environnantes, conformément aux réglementations environnementales en vigueur.

A (lieu) : *Nice*

Signature :

Le (date) : *20 déc 2014*

[Signature]
JULIEN DO LIDON